

L'eau et ses problématiques intéressent au premier chef nos concitoyens avec des questions telles que :

Payons nous l'eau que nous consommons à son juste prix ?

Quelle assurance avons-nous que le service rendu soit le meilleur ?

Les usagers ont-ils un droit de regard sur la gestion ?

Qui décide ?

Quels choix sont possibles ?

Les contrats actuels peuvent-ils être remis en cause ?

Devons nous faire des différenciations de prix en fonction du type de consommateur : industriel, usager lambda, résident secondaire ?

Une assistance nombreuse et de qualité

Nous pouvons l'affirmer, l'organisation de ce forum sur l'eau a été un franc succès, 150 personnes environ ayant répondu à l'invitation à débattre de CEP 17 dans la salle du CMA à Périgny. Parmi elles, des élus ou des responsables politiques, des techniciens de l'eau, des usagers, des habitants de la Communauté d'agglomération de La Rochelle mais aussi, des Saintais ou des Marandais étaient également présents.

Pour participer à ce débat, CEP 17 avait choisi d'inviter **Henri Emmanuelli**, Ancien Ministre, Député, Président du Conseil Général des Landes qui a ramené dans son département la gestion de l'eau dans le domaine public. **Suzanne Tallard**, Député de Charente-Maritime, **Maxime Bono** maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'agglomération, **Guy Denier** Maire de Périgny, **Claude Chauveau** pour INDECOSA CGT association représentant les consommateurs, **Daniel Vince** Président de CEP 17 étaient aussi à la tribune ainsi que **Denis Thibaudeau** pour diriger les débats.

Dans la salle, étaient aussi présents, **Olivier Falorni** député de la circonscription, **Jean Luc Touly**, Conseiller Régional en Île de France, Responsable du secteur eau de France-Libertés, la Fondation Danielle Mitterrand, également ancien syndicaliste chez Véolia, écrivain et polémiste.

Présents également : **Éric Durand** pour le Parti de Gauche, **Claude Piérard** représentant de l'opposition de droite au Conseil Municipal de Périgny et divers élus des communes de l'agglomération rochelaise.

Présents également **Christian Peyrat**, Directeur de la RESE, Régie départementale d'exploitation et des services de l'eau (fournissant l'eau à 468 communes en Charente-Maritime) aussi opérateur sur la CDA, ou **Michel Lacouture**, ancien directeur de l'UNIMA.

Les interventions des invités

Chacun des intervenants à la tribune a fait part de son expérience dans son domaine d'élection et de ses interventions sur les problématiques de l'eau sur l'agglomération rochelaise.

Suite au mot d'accueil de Daniel Vince, Président de CEP 17 et de Guy Denier, Maire de Périgny, « *la complexité actuelle est le résultat de l'histoire et des décisions prises sous la pression des événements* », Suzanne Tallard, fière d'avoir été un soutien de la « première heure » de CEP 17, a remercié Henri Emmanuelli de sa présence.

Maxime BONO a présenté la situation propre à la ville de La Rochelle et celle de la CDA, ses décisions, ses actions, reconnaissant l'imbroglio actuel. Il a confessé d'emblée

combien il est ardu pour un non initié de saisir la réalité de la situation. Il a insisté encore sur l'incohérence du système, le manque de transparence dans la gouvernance de la distribution de l'eau et le caractère anormal des différences de tarifs (écarts de prix allant jusqu'à 34% entre certaines commune de la CDA) vécues par les usagers en fonction des opérateurs, ce qui ne peut qu'induire de la suspicion à l'égard de l'ensemble des intervenants, RESE, SAUR, Syndicats, élus.

Pour INDECOSA, Claude CHAUVÉAU a exprimé les attentes des consommateurs et fait état de la philosophie et des propositions de CEP 17 en matière d'abonnements et de tarifs.

L'intervention d'Henri Emmanuelli

Henri Emmanuelli a dressé l'historique de sa démarche dans les Landes en évitant la position du « donneur de leçon » : il a toujours cherché à mettre en perspective les positions des divers intervenants, sans jamais tomber dans le discours réducteur et manichéen, les procès d'intention, les solutions toutes faites, il n'existe pas dit-il, de solution miracle ni de situations rigoureusement identiques.

Pour les Landes, cela a représenté 20 ans de combat, de procédures judiciaires et administratives. Il est patent que le marché de l'eau est un énorme gâteau que les compagnies privées telles que Veolia, la SAUR, la Lyonnaise des eaux ne sont nullement prêtes à partager. Elles n'hésitent d'ailleurs aucunement à recourir à tous les procédés possibles pour préserver leurs intérêts. Elles pratiquent des ententes illicites pour ne pas se concurrencer entre elles, utilisent leurs formidables capacités financières, font du lobbying. Elles peuvent, si nécessaire, s'offrir les meilleurs avocats. Elles auraient également un savoir faire et des compétences reconnues internationalement. Elles savent aussi s'adapter, en baissant les prix là où les élus se montrent plus exigeants sur les prestations ou la gouvernance. Elles sont alors capables de rogner sur leurs marges, mais cela se fait le plus souvent au détriment des salariés, des installations, de l'entretien ou du renouvellement du réseau. De toutes façons, elles trouvent toujours des variables d'ajustement.

Malgré cette force de frappe des « grandes compagnies », le département des Landes est sorti pour le moment vainqueur du combat juridique, le Conseil d'État lui ayant donné raison. Les régies publiques y sont devenues incontournables et assurent un prix de l'eau parfois inférieur de 40% à celui pratiqué dans le privé. Henri Emmanuelli avoue pourtant une faiblesse dans son combat : il regrette de n'avoir pas fait la part assez belle à la participation des usagers.

Des débats d'une haute tenue

Des échanges fermes et courtois ont permis au public de se forger une opinion plus précise sur la situation actuelle de la qualité et de la distribution de l'eau sur notre territoire.

Patrick Job a dressé pour CEP 17 un tableau sans concession de la situation locale dans la CDA de La Rochelle, tableau validé par Maxime Bono et qui eut le mérite de mettre chacun, à son niveau, devant ses responsabilités.

Pour Guy Denier, la solution est à chercher à l'échelle départementale et il propose de s'appuyer sur la régie du syndicat départemental, la RESE.

CEP 17, par la voix de Denis Thibaudeau fait remarquer l'inconvénient de cette solution séduisante sur le papier : elle est peu démocratique, les délégués à l'assemblée du

syndicat, par leur nombre, ayant chacun bien peu de poids et les usagers étant absents des décisions prises.

Dans la salle, un intervenant réclame que le gouvernement fasse voter une loi de nationalisation de l'eau. Henri Emmanuelli n'y est pas favorable sa préférence allant à des entreprises plus locales.

Éric Durand, pour le parti de gauche a insisté sur la nécessité de la gratuité des premiers mètres cubes distribués, pour assurer symboliquement la fonction vitale de l'eau et une tarification sociale, donc progressive.

Toutes les opinions, les sensibilités ont eu le loisir de s'exprimer, sans exclusive.

Divers thématiques ont aussi été abordées :

- retraitement et rejet, pollution, nitrates, traces d'antibiotiques, métaux lourds, dépollution, il a été rappelé par ailleurs que la législation française était particulièrement contraignante et exigeante sur la qualité de l'eau distribuée.

- réseaux de distribution, entretien, déperdition

Même si certains ont pris des précautions oratoires (Il ne faut pas avoir pas de dogme « idéologique »), l'unanimité s'est faite pour reconnaître la supériorité de la gestion publique et la nécessité d'y parvenir en y associant le mieux possible les usagers.

Conclusions

Nous sommes à une période charnière, il est possible de faire bouger les lignes, d'autres choix sont possibles, s'il peut y avoir des divergences d'opinion sur les améliorations et remèdes à apporter. Les pistes à suivre et les modifications à apporter sont clairement identifiées, maintenant ce n'est qu'une question de volonté et de pugnacité pour la mise en œuvre des réformes à apporter à la situation actuelle sur notre collectivité territoriale. Si le collectif eau publique tire les enseignements de ce forum, de ce qui s'y est dit, il en sort renforcé dans ses convictions :

Oui, il faut continuer à argumenter et se battre pour une gestion publique de l'eau ! Non, il ne faut nullement hésiter à faire appel aux usagers ! Oui, il est légitime d'avoir un droit de regard sur la gestion de la ressource et d'exiger de la transparence dans la gouvernance ! Oui, il est légitime d'exiger des comptes de nos élus et représentants !

CEP 17, par la voix de son Président, Daniel Vince, met chacun des acteurs face à ses responsabilités. Nul ne doute d'ailleurs que ce thème de l'eau sera un des enjeux des prochaines municipales. Par ailleurs l'élargissement de la C.D.A est une opportunité indéniable pour relancer localement le débat.

Il faut également se positionner en regard de la Loi Sapin et de ses implications. Dans le département, beaucoup de contrats arriveront à échéance ou deviendront caducs à échéance 2015 et le moment est donc propice pour interroger les candidats et les futures équipes municipales sur leur positionnement à l'égard de la gestion de l'eau. Les propositions de CEP 17 sont connues, nous savons combien elles sont pertinentes et réalistes et notre objectif est bien de confier la gestion de l'eau à des Régies publiques, en nous appuyant sur nos concitoyens consommateurs et en mettant nos élus face à leurs responsabilités.

CEP 17 remercie également l'Association Planète-Sésame qui a assuré un point restauration, ainsi que Muriel Moulin, libraire itinérante d'« Esprit Nomade » qui a mis à disposition et à la vente dans la salle toute une sélection d'ouvrages traitant de l'eau.

